



## Organisation



**Durée :** 14 heures



**Public :** Les agents de sécurité incendie et d'assistance à personne pouvant justifier de 1607 heures en poste de SSIAP1 au cours des 36 derniers mois



**Pré requis :** Pour se présenter à la formation de recyclage SSIAP 1, le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Etre titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :

- AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans
- sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité

- Justifier de 1607 heures en poste de SSIAP1 par une attestation d'employeur

## Objectif pédagogique

permettre à un agent de sécurité incendie et d'assistance à personne, d'actualiser ces connaissances en matière de sécurité incendie.

## Programme

### Règlementation

Les principes fondamentaux de la sécurité incendie en E.R.P et I.G.H / Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours

### Pratique

Gestion d'une alarme, alerte de secours, gestion d'une évacuation, réception et guidage des secours.

### Mise en œuvre des moyens d'extinction

La conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie, méthodes d'extinctions de début d'incendie, protection individuelle et mise en pratique sur feux réels de différentes classes d'extincteurs et R.I.A.

## Références/recommandations

**Arrêté du 02 mai 2005** (*modifié par décret du 22 décembre 2008 puis par décret du 30 septembre 2010*) : relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur

## Recyclages et formations complémentaires

- Recyclage tous les 3 ans, recyclage tous les 2 ans en matière de secourisme

